

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2021_130

OBJET :

FINANCES

**APPROBATION DU BUDGET
PRIMITIF DE 2022
CENTRE DE SANTE
MUNICIPAL**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **8 DECEMBRE 2021** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 1^{ER} décembre 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 10 décembre 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, conseillers municipaux.

Absents avec excuses :

Valérie MACHON, Christian SEON, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel CORRE

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Valérie MACHON Christian SEON Caroline PAIRE Vincent MOISSONNIER	Pierre BARNET Eric MICHAUD Jean-Marc DETOUR Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20211208-DCM_2021_130-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

Affichage : 10/12/2021

FINANCES

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE 2022
CENTRE DE SANTE MUNICIPAL**

Nabih Nejjar, adjoint au maire, en charge des Finances et du Personnel expose à l'assemblée :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 27 octobre 2021, créant le budget annexe du centre de santé,

Le budget primitif de 2022 s'équilibre à 200 000 € selon le détail suivant :

Chap.	Nature des dépenses	BP 2022
O11	Charges à caractère général	37 420
	Fluides et énergies	200
	Fournitures diverses	2 000
	Contrats, maintenance & formation	9 200
	Services extérieurs	26 020
O12	Charges de personnel et frais	162 580
65	Autres charges de gestion	-
	Total dépenses de gestion courante	200 000
67	Charges exceptionnelles	-
	Total dépenses de réelles de fonctionnement	200 000
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	200 000
O13	Atténuation de charges	-
70	Produits des services	74 600
74	Dotations & participations	125 400
	Subvention d'équilibre budget général	42 330
	Autres participations	83 070
	Total recettes de gestion courante	200 000
77	Produits exceptionnels	-
	Total recettes réelles de fonctionnement	200 000
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	200 000

.../..

Martine Schmück ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par *26 voix pour et 6 abstentions*, le budget primitif de l'année 2022 pour le Centre de santé municipal

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,

Riorges, le 10 décembre 2021

Le Maire
Jean-Luc CHERVIN